



Ministère de l'Intérieur

Le 20 décembre 2018

Communiqué de presse

Le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, M. Laurent NUNEZ, a reçu aujourd'hui Place Beauvau son homologue espagnole, Mme la Secrétaire d'État Ana BOTELLA, pour évoquer la coopération franco-espagnole en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en matière de lutte contre l'immigration irrégulière. Cette rencontre s'est inscrite dans la continuité du déplacement du ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER à Madrid le 12 novembre dernier, où il s'était entretenu avec le ministre de l'Intérieur espagnol Fernando GRANDE-MARLASKA.

Sur les questions de sécurité, les deux secrétaires d'État ont salué l'excellente coopération existant entre les services de police et de gendarmerie respectifs, ainsi qu'entre services de renseignement des deux pays. Cette coopération montre chaque jour son efficacité en matière de lutte contre le crime organisé. Elle a été déterminante pour juguler la menace que constituait ETA. Elle reste essentielle pour lutter contre le terrorisme islamiste.

Les deux secrétaires d'État sont par ailleurs convenus de porter la coopération en matière de lutte contre l'immigration irrégulière au même niveau que la coopération en matière de sécurité.

A cette fin, ils ont pris la décision de renforcer leur coordination pour l'appui et la coopération avec le Maroc en matière de lutte contre l'immigration irrégulière. Il est nécessaire que l'Union européenne fournisse dans les meilleurs délais un effort financier conséquent pour appuyer les efforts du Maroc pour entraver l'action des trafiquants d'êtres humains et les flux d'immigration irrégulière vers l'Europe.

Tous deux ont par ailleurs décidé de mettre en place une coordination franco-espagnole pour renforcer la gestion conjointe de la frontière commune. Cette coordination, qui s'appuiera côté français sur un coordonnateur qui sera désigné prochainement, devra permettre d'optimiser le fonctionnement des quatre centres de coopération policière et douanière (CCPD) à la frontière franco-espagnole, de renforcer le nombre de patrouilles conjointes franco-espagnole dans les zones frontalières, et de préciser les modalités de mise en œuvre de l'accord bilatéral de réadmission de 2002 ainsi que les modalités de mise en œuvre des procédures de transferts à la frontière. M. NUNEZ et Mme BOTELLA se rendront sur place le moment venu pour appuyer le lancement de cette coordination.

Les deux secrétaires d'État ont rappelé dans ce contexte leur attachement à la vitalité de l'espace de libre-circulation Schengen, tout en reconnaissant l'importance du

rétablissement temporaire des contrôles aux frontières intérieures de l'UE en raison de la menace terroriste.

Enfin, s'agissant du régime d'asile européen commun, les deux secrétaires d'Etat ont souligné leur attachement à la révision du règlement de Dublin, afin de garantir la responsabilité partagée et la solidarité entre États membres et de lutter plus efficacement contre les flux migratoires secondaires irréguliers au sein de l'UE, tout en garantissant un droit d'asile effectif pour les réfugiés en besoin de protection internationale. La France et l'Espagne travailleront ensemble à faire progresser les négociations européennes en vue de faire aboutir la réforme du Système européen commun d'asile dans les meilleurs délais afin de pouvoir efficacement et durablement faire face aux enjeux migratoires actuels et à venir.

Service de presse de Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr